



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 09 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 36

Mis en ligne le : 14/10/2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le neuf du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI- Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA- Mme ROVARINO - M.MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M.LICCIA - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. LARLET - M. WAHARTE -

Pouvoirs :

Mme DESCLOUX à M. MONDOLONI

Mme CHAUVIN à Mme MICHEL

Mme PIOMBINO à M. WAHARTE

Absents :

M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ- M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

CESSION A TITRE GRATUIT A L'ASSOCIATION "SOCIETE DE CHASSE ET DE PROTECTION DU MILIEU NATUREL DE VITROLLES LOU ROUCAS"

N° acte : 3.2

Délibération n°25- 122

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction comptable M57

Vu la demande écrite de l'association de chasse LOU ROUCAS en date du 13 novembre 2024

La commune a constitué au fil des années un patrimoine mobilier lui permettant d'exercer les missions qui lui sont dévolues.

Aussi, en vue du renouvellement de ce parc, la commune procède régulièrement au remplacement de ces matériels en raison de leur âge ou de leur état de vétusté ou lorsqu'ils sont devenus obsolètes.

Considérant l'état du véhicule MITSUBISHI L200 acquis en 1998 ;

N° inventaire	N° Parc	Désignation	Immatriculation	Valeur d'acquisition	VNC
V00250	379	MITSUBISHI L200	964 VS 13	23 156,85 €	0,00 €

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant que l'association "Société de chasse et de protection du milieu naturel de Vitrolles Lou Roucas" qui participe à la protection du milieu naturel contre les incendies, souhaite récupérer ce véhicule afin de surveiller et de protéger le Plateau de Vitrolles.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession à titre gratuit du véhicule MITSUBISHI L200 au profit de l'association de chasse "Société de chasse et de protection du milieu naturel de Vitrolles Lou Roucas".

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 35 voix Pour et 1 Abstention (SAHUN Véronique)

AUTORISE la cession à titre gratuit du véhicule MITSUBISHI L200 immatriculé 964 VS 13 au profit de l'association de chasse "Société de chasse et de protection du milieu naturel de Vitrolles Lou Roucas".

PRECISE la sortie d'inventaire de ce bien identifié V00250, acquis en 1998 pour 23 156,85 € et ayant une VNC à 0 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette cession.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 14/10/2025

P. le Maire et par délégation
Le DGA RESSOURCES

E. PASQUETTI

